

## Message des différents Collectifs Contre le Lyon-Turin 2 (CCLT)

**Vendredi 18 avril 2025 à 14h** s'ouvrira une audience au tribunal correctionnel d'Albertville où comparaitra Philippe Delhomme, relaxé lors de son premier procès le 10 février tant le dossier était creux, pour entrave à la circulation.

**Cette fois-ci, Philippe, enseignant, est convoqué pour les délits suivants :**

- Avoir refusé de donner ses empreintes signalétiques à l'issue d'une audition libre le 21 novembre 2024 ;
- Avoir cité le nom et la commune de résidence de Xavier Darmendrail, directeur territorial de TELT, soi-disant « au vu de l'exposer à un risque d'atteinte à la personne » ;
- « Avoir proféré en public des discours visant à la provocation de dégradation, destruction, et détérioration des chantiers de TELT (« il faut saboter la TAV » = TGV en italien) lors de la manifestation contre le deuxième Lyon-Turin le 05 octobre 2024 à Saint-Jean-de-Maurienne ».

**Philippe citait et reprenait les propos d'Erri de Luca, écrivain et poète italien renommé *jamais poursuivi en France malgré la publication de son livre "La parole contraire" \**.**

Opposant au projet, il a été poursuivi et relaxé en Italie (2015) pour avoir qualifié les sabotages de « nécessaires ». Au travers d'une incitation au « sabotage de ce projet », nous n'entendons pas un appel à la violence, mais à la nécessité de résister ensemble contre la démesure, l'inutilité et l'absurdité du doublement de la ligne Lyon-Turin.

Les articles 1 et 2 de la Charte de l'Environnement font partie du bloc de constitutionnalité et stipulent que « Chacun.e a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. » et que « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. ». C'est de cela qu'il s'agit lorsque nous nous faisons les porte-paroles de montagnes dévastées par les chantiers du deuxième Lyon-Turin, tandis que les camions continuent de polluer les vallées. Alors que tous les voyants sont au rouge concernant ce projet dépassé, nous souhaitons une réelle volonté politique de transfert modal immédiat de la route vers la ligne existante, rénovée entre 2002 et 2012 pour un milliard d'euros mais largement sous-utilisée : elle peut permettre le report modal de 900 000 poids lourds.

Nous vivons dans un pays où prospèrent des entreprises qui, avec de l'argent public, dévastent la nature et menacent les ressources naturelles pour un projet aux retombées socio-économiques « négatives dans tous les scénarios » selon la Cour des Comptes. Avec ce second procès prévu le 18 avril 2025, nous espérons que la justice soutiendra les citoyen.nes qui, comme Philippe Delhomme, nous alertent sur ce gâchis organisé. Après l'annulation de l'A69 en Occitanie, nous croyons en une justice à l'écoute des mouvements citoyens, seuls contre-pouvoirs à ces projets inutiles.

Le vendredi 18 avril, retrouvons-nous toutes à **13h devant le tribunal correctionnel d'Albertville** pour soutenir Philippe Delhomme ! Nous serons nombreux.ses, de France et d'Italie, pour porter soutien à notre camarade en procès, se tenir ensemble face à la répression de nos luttes et ridiculiser TELT.

A l'heure où *la censure* \* et la répression judiciaire se fait sentir dans nos vallées, nous sommes plus [déterminé.es](#) que jamais à lutter pour l'utilisation des infrastructures existantes, pour un futur désirable, sans tunnels inutiles, sans TELT et sans pénuries d'eau. Gardons nos montagnes vivantes !

Les différents Collectifs Contre le Lyon-Turin 2 (CCLT)

Téléphone en amont de l'événement : 06 35 13 33 21

Téléphone presse le jour J de l'évènement: 07 51 37 98 24